



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 avril 2012
Français
Original : espagnol

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye

Lettre datée du 10 avril 2012, adressée au Président du Comité par le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur votre communication en date du 2 avril 2012, dans laquelle vous souhaitez connaître les mesures que les États Membres ont prises pour donner suite à la résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité.

À cet égard, je tiens à vous informer que le Pérou a transposé la résolution susmentionnée dans sa législation interne en adoptant la résolution ministérielle n° 0216-RE*.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Pérou
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Enrique **Román-Morey**

* Le texte de la résolution ministérielle n° 0216-RE peut être consulté dans les archives du Secrétariat.

